

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 FÉVRIER 2024

Secrétaire de séance : Emmanuelle MORICE

Conseillers :

En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Votants
10	8	2	10

Présents : Diane ROULAND, Sébastien RAGOT, Frédéric BARRÉ, Sophie DEROUET, Patricia DOUILLET, Christian GARNIER, Frédérique MATIGNON, Emmanuelle MORICE

Absents : Alexandra FONTAINE et Frédéric ATTHAR

Pouvoirs : Alexandra FONTAINE à Sébastien RAGOT et Frédéric ATTHAR à Frédéric BARRÉ

Ordre du jour :

Validation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2024

Informations du Maire :

Police de publicité

Finances :

CLECT

Vote des taux des taxes locales pour 2024

Révision des tarifs communaux

Patrimoine :

Travaux Eglise

Logement travaux

Divers travaux + locations bureaux

Horaires de la Mairie

Le procès-verbal de la séance du 28 décembre 2023 est validé, à l'unanimité des membres présents, sans remarque.

INFORMATIONS DU MAIRE

Police de publicité :

Une lettre d'information à destination des élus a été envoyée début février par la préfecture de la Mayenne pour rappeler la décentralisation de la police de publicité au 1^{er} janvier 2024.

Des travaux de réhabilitation des réseaux EU/AEP/EP vont avoir lieu sur la commune de LOUPFOUGÈRES du 26/02/2024 jusqu'au 28/06/2024. La déviation passe par Le Ham. Il a été revu avec la CCMA que les travaux ne sont pas dérangeants pour les Boucles de la Mayenne.

2024-11 – CLECT

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 8 février 2024 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le rapport de la C.L.E.C.T fixant les Attributions de Compensation relatives aux transferts de compétence à la Communauté de Communes ;

CONSIDÉRANT que les conclusions de ce rapport doivent préalablement être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseillers municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

CONSIDÉRANT que le montant pour la commune du Ham s'élève à 21 845.36€ (rappel 2023 = 21 437.66€) ;

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER le Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 8 février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- à l'unanimité
 à la majorité pour : 10 contre : abstention :

- APPROUVE (ou REJETTE) le Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 8 février 2024.
- CHARGE le 1^{er} Adjoint au Maire de transmettre un exemplaire de la présente délibération à Madame la Présidente de la Communauté de Communes.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

2024-12 – Vote des taux des taxes locales pour 2024

Madame le Maire rappelle les taux pratiqués en 2023 (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti)

Elle propose ensuite de maintenir les taux pour le vote du BP 2024.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents (tour de table), le conseil municipal **décide** du maintien des taux, applicables comme suit :

Taxe foncière (bâti) : **46.90 %** (= *taux communal + taux départemental*) ;

Taxe foncière (non-bâti) : **54.62 %**

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : **16.82%**

Décide également de la création d'un taux pour les logements vacants comme suit : **16.82%**

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

2024-13 – Révision des tarifs communaux

	SALLE SOCIO-CULTURELLE						SALLE CONSEIL MUNICIPAL			
	COMMUNE	NOUVEAUX TARIFS	HORS COMMUNE	NOUVEAUX TARIFS	ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
ASSEMBLÉE GEN. SÉPULTURE VIN D'HONNEUR	50 €	65 €	60 €	75 €						
MARIAGE	155 €	150 €	190 €	175 €			35 €	35 €	gratuite	35 €
BANQUET	120 €		145 €							
SAINTE SYLVESTRE	165 €	330 €	310 €	350 €	1 gratuité ou forfait saisonnier (30€/70€) ou tarif hamois	tarif hors commune				
Vaisselle incluse dans le tarif de la location										
ÉLECTRICITÉ	0,30€ le KW/h						Incluse			
	Gratuite pour l'école									

SALLE D'EXPOSITION						CELLULE RÉFRIGÉRANTE				
	COMMUNE		HORS COMMUNE		ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE
ASSEMBLÉE GEN. SÉPULTURE VIN	40€/Jour (gratuit pour les artistes)	40 €	50€/Jour (gratuit pour les artistes)	50 €			50 €	70 €	gratuite	
SAINTE SYLVESTRE					1 gratuité puis 20€ la semaine ou 5€ le week-end	40€ la semaine ou 20€ le week-end	caution = 85 €			
Pas de vaisselle fournie										
ÉLECTRICITÉ	Incluse									

FUNÉRAIRE			
	DURÉE (ANNÉES)		MONTANT
CONCESSION	30 €	90 €	60 €
	50 €	150 €	100 €
CAVURNE	30 €	300 €	250 €
	50 €	400 €	300 €
CONCESSION + CAVEAU	30 €	1 700 €	1 600 €
	50 €	1 800 €	1 700 €

PHOTOCOPIES		
	A4	A3
N&B	0,20 €	0,40 €
COULEUR	0,25 €	0,50 €

RPI - SCOLAIRE		
CANTINE (Prix du repas)	enfant	3,25 €
	adulte	4,05 €
GARDERIE (forfait annuel)	15€ le 1er enfant	10€ les suivants

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs communaux à partir du 1^{er} mars prochain. Une augmentation est à prévoir au niveau des tarifs de location des salles socio-culturelle et exposition ainsi qu'au niveau du tarif des concessions cimetières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'APPROUVER l'augmentation des tarifs
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les documents nécessaires relatifs au contrat des locations de salles.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

2024-14 – Travaux Église

Madame le Maire présente le bilan des travaux effectués sur les années 2022 et 2023. Elle rappelle la découverte d'un problème suite au démontage des bancs de l'église à savoir qu'ils étaient montés sur pilotis. Il y a donc une nécessité de remblayer le terrain pour tout mettre à niveau, de faire une dalle béton et au vue de la dégradation des murs intérieurs (suite au démontage des boiseries) de les traiter contre le salpêtre et de les réenduire à la chaux.

Des devis sont étudiés par l'assemblée délibérante.

Les devis concernent la réfection des joints de la façade Ouest du Transept – côté lavoir, l'autre la dalle béton et le mur intérieur. Après étude, ce sont les devis de l'entreprise Berson s'élevant à 985.35€ HT soit 1 182.42€ TTC et 14 821.50€ HT soit 17 785.80€ qui sont retenus.

Plan de financement :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Réfection des joints façade ouest	985.35€	Conseil Départemental : Aide à la restauration du patrimoine (30)	4 742.05€
Réfection intérieure des bas-côtés et dalle béton	14 821.50€	Autofinancement	11 064.80€
TOTAL	15 806.85€	TOTAL	15 806.85€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'AUTORISER Madame le Maire à signer les devis et à demander les subventions associées.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Coût des travaux précédents : 60 520€ avec éventuellement une subvention qui s'élèverait à 13 427€.

2024-15 – Horaires Mairie

La secrétaire de la Mairie a proposé à Madame le Maire et le Conseil Municipal de modifier la permanence du samedi matin en restant ouverte au public un samedi tous les 15 jours à partir du 1^{er} mars prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ouvrir la Mairie au public un samedi sur 2.

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,

OBSERVATIONS

Les 3 heures manquantes seront réparties comme suit :

Mardi – Jeudi et Vendredi de 8h30 à 9h00 mais fermée au public.

Travaux Logement + Locations bureaux

Un point sur les travaux du logement est fait.

L'électricien et l'entreprise MOULÉ sont venus dessinées les futures pièces du logement. Des prises électriques ont été posées. La rénovation sera terminée dans 3 mois. Il a été également prévu une sortie pour le lave-linge dans la salle de bains.

Locations de bureaux

Le Conseil Municipal a décidé de mettre en location les bureaux au-dessus de la Mairie. Une annonce sera diffusée sur différents sites : Le Bon Coin, Facebook, site internet de la Mairie.

AFFAIRES DIVERSES

Point budget :

Madame le Maire présente le CFU (Compte Financier Unique qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion) de la commune de façon succincte ainsi que le Budget Primitif.

Ils seront votés lors de la prochaine réunion.

Prochain CM : 25/03/2024